



Quatorzième session

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES :
RESUMES ET ANALYSE DES RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUES EN
VERTU DE L'ARTICLE 73 e DE LA CHARTE. RAPPORT DU
SECRETAIRE GENERAL

Territoires de la zone du Pacifique

ILE DE NIOUE^{1/}

^{1/} Conformément à la résolution 1332 (XIII) de l'Assemblée générale, ce résumé est également soumis au Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes.

NOTE : Les signes employés dans le présent document sont les suivants :

Points de suspension (...)	pas de renseignements
Tiret (-)	renseignements négligeables ou inexistants
Barre oblique (1948/1949)	campagne agricole ou exercice financier
Trait d'union (1948-1949)	moyenne annuelle

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

L'île de Nioue est une île isolée, située à 300 milles à l'est de l'archipel des Tonga et à environ 1.600 milles au nord-est de la Nouvelle-Zélande. Sa longueur est d'environ 13 milles, sa largeur de 11 milles et sa superficie d'environ 100 milles carrés.

L'île est formée de roches coralliennes ayant subi un soulèvement; le sol en est fertile mais d'étendue limitée et il forme de petites parcelles disséminées parmi les roches. Le manque de continuité du sol rend la culture difficile et empêche d'y faire paître du bétail. Il n'y a pas de cours d'eau. Certaines parties de l'île sont très boisées et l'on y trouve en maints endroits des cocotiers et des pandanus. Les eaux qui entourent l'île ne sont guère poissonneuses. L'île n'a pas d'autres ressources naturelles. Le climat est doux et régulier. Les violents cyclones sont rares.

Les habitants sont de race polynésienne; ils parlent un dialecte polynésien apparenté au tongan et au samoan. Ils emploient rarement l'anglais dans la vie quotidienne. Cependant, la génération actuelle a tendance à devenir bilingue.

En 1894, la population était estimée à 5.070 habitants; en 1928, elle était de 3.747 habitants, ce qui a été son chiffre le plus bas. D'après un recensement de septembre 1945, on comptait 4.231 autochtones et 22 Européens.

	<u>Population</u>			
	1947 (Evaluations de mars)	1953 (Evaluation de mars)	1956 (Recensement de septembre)	1957 (Evaluations de décembre)
Autochtones	4.303	4.576	4.650	4.678
Européens	<u>25</u>	<u>37</u>	<u>57</u>	<u>57</u>
Totaux	4.328	4.613	4.707	4.735

En considérant les chiffres de la population, il faut tenir compte du nombre d'autochtones qui émigrent en Nouvelle-Zélande; au cours de la période allant de 1950 à 1957^{2/}, plus de 900 autochtones ont quitté l'île.

2/ Les années mentionnées dans le présent résumé sont des années administratives commençant le 1er avril et prenant fin le 31 mars. Lorsque la mention d'une année n'est accompagnée d'aucune autre précision, il s'agit de la période de 12 mois commençant le 1er avril de l'année indiquée.

Statistiques démographiques

	1947	1953 (année civile)	1957 (année civile)
Taux des naissances pour 1.000 habitants	38,3	41,2	50,9
Taux des décès pour 1.000 habitants	25,4	12,9	9,5
Taux de mortalité infantile pour 1.000 enfants nés vivants	253,0	56,7	50,0

GOUVERNEMENT

L'île de Nioue est devenue protectorat britannique en avril 1900. La souveraineté britannique sur l'île a été proclamée en octobre de la même année et l'île a été annexée à la Nouvelle-Zélande en juin 1901.

Constitutionnellement, le Territoire fait partie de l'archipel de Cook mais est administré séparément. La constitution de l'île de Nioue figure dans le Cook Islands Act de 1915. Les habitants sont sujets britanniques et citoyens néo-zélandais.

Un Commissaire-Résident représente le pouvoir exécutif à Nioue. La législation comprend des lois votées par le Parlement néo-zélandais, des règlements pris en application de ces lois ou des décrets locaux. Les décrets sont pris par le Conseil de l'île, organe co-législatif composé de 13 autochtones et du Commissaire-Résident, qui le préside. Les membres en sont nommés par le Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande; en pratique, chaque village désigne un candidat pour être membre du Conseil, à l'exception du village principal, Alofi, qui en désigne deux.

Les décrets pris par le Conseil de l'île doivent être approuvés par le Commissaire-Résident ou par le Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande. Le Conseil est habilité à prendre des décrets pour le maintien de l'ordre public et la bonne administration de l'île. Il n'est pas habilité à contracter des emprunts, à imposer des droits de douane, à créer des tribunaux, à prévoir des peines d'amende d'un montant supérieur à 50 livres néo-zélandaises ou des peines d'emprisonnement d'une durée supérieure à trois mois. Il ne peut approuver que des dépenses couvertes par des recettes perçues en vertu d'un décret.

En vertu des sections applicables à l'île de Nioue du Cook Islands Amendment Act de 1957, adopté le 25 octobre 1957, le nombre des membres du Conseil de l'île est porté à 16 et le Conseil devient l'Assemblée de l'île de Nioue. Cet organe aura des pouvoirs plus étendus sur les recettes perçues dans l'île. Le Cook Islands Amendment Act, qui devait entrer en vigueur en 1958, prévoit également que le Commissaire-Résident nommera des comités de village dotés de pouvoirs limités en matière de police et en matière judiciaire. Jusqu'à présent, il n'existe pas d'administration locale à l'échelon des villages. En général, les affaires des villages sont discutées à des réunions régulières des chefs de famille; la responsabilité de ces affaires incombe surtout au conseiller, au pasteur et au commissaire de police du village qui assure également la liaison avec l'Administration.

Le Cook Islands Act de 1915 a institué une Haute Cour et un tribunal foncier indigène (Native Land Court). Le Commissaire-Résident remplit les fonctions de juge dans ces deux tribunaux. Les appels sont portés devant la Cour suprême de la Nouvelle-Zélande. Le tribunal foncier indigène examine les titres de propriété, détermine les droits des propriétaires et surveille les transactions foncières. On n'a pas encore établi de système d'enregistrement des titres de propriété. On étudie actuellement la nature de la propriété coutumière et la généalogie des familles de chaque village afin d'établir un système d'enregistrement satisfaisant.

Le gouvernement a pour politique de nommer chaque fois qu'il est possible des autochtones aux postes qui se trouvent vacants dans les services administratifs. A la fin de 1957, le nombre des employés permanents était de 176 autochtones (contre 129 en 1952) et 23 Européens dont 9 chefs de service (contre 17 en 1952).

Le Territoire a été représenté par un autochtone de l'île de Nioue, membre de la délégation de l'archipel de Cook aux trois conférences des peuples insulaires de la région du Pacifique Sud qui ont été organisées par la Commission du Pacifique Sud en 1950, 1953 et 1956.

CONDITIONS ECONOMIQUES

L'économie repose uniquement sur l'agriculture. Les possibilités de développement et les possibilités d'amélioration du niveau de vie de la population sont limitées par l'isolement de l'île et par l'insuffisance de ses ressources naturelles. Les denrées alimentaires produites dans l'île pour la consommation

intérieure sont les colocases (le taro est l'élément essentiel de l'alimentation des habitants), les ignames, les kumaras (patates douces), les bananes et le manioc. L'île exporte du coprah, des bananes et des kumaras. La hausse des prix du coprah et des bananes a encouragé la production en vue de l'exportation, de telle sorte que les dix dernières années ont été une période de prospérité relative.

Sur la base des conclusions d'une étude des sols effectuée en 1949, un fonctionnaire chargé du développement des cultures a été nommé en 1951 pour encourager la diversification et le développement de la production. Cette mesure a été suivie, en 1954, par la création d'un Département de l'agriculture et la nomination d'un fonctionnaire des services agricoles au poste de directeur du Département. Un second fonctionnaire des services agricoles a été nommé en 1957. Un programme agricole, lancé en 1954, porte sur les points suivants : amélioration des méthodes agricoles et initiation à de meilleures techniques agricoles dans les écoles et les villages; choix de cultures vivrières et de cultures marchandes particulièrement productives; essais en matière de pâturages et de cultures; lutte contre les ennemis des cultures. Les habitants de l'île ont fréquemment apporté leur coopération à la mise en oeuvre de ce programme.

L'étude des sols a été effectuée en 1949; ses conclusions révisées en 1957 ont établi les chiffres suivants : 48.000 acres de terres agricoles (dont une partie est productive et dont le reste est épuisé), 8.100 acres de terres couvertes d'arbustes et impropres à la culture, 8.000 acres de terres boisées.

Les superficies utilisées au cours des sept dernières années se répartissent approximativement de la manière suivante : cocotiers 4.865 acres; colocases 3.175 acres; ignames 1.750 acres; manioc 1.195 acres; bananes 1.100 acres; kumaras 500 acres; agrumes 25 acres. Les plantations sont petites et leur superficie est rarement supérieure à un quart d'acre.

La terre est dévolue à la Couronne, sous réserve des droits que les autochtones ont acquis et détenus conformément aux us et coutumes anciens. Presque toutes les terres de l'île sont détenues par des familles autochtones. L'aliénation des terres autochtones ainsi que leur cession à bail pour une durée supérieure à 60 ans sont interdites.

L'Administration réglemente les prix payés par les commerçants aux producteurs. Depuis 1949, deux entreprises commerciales ont fourni du coprah, en vertu d'un contrat de neuf ans, au Ministère du ravitaillement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. En 1947, le prix f.o.b. du coprah avait atteint 43 livres néo-zélandaises et, en 1954, 70 livres néo-zélandaises^{3/}. Malgré les baisses qui se sont produites par la suite (le prix du coprah est tombé à 65 livres néo-zélandaises en 1955 et à 54 livres néo-zélandaises en 1957) les exportations se sont maintenues bien au-dessus de la moyenne.

Jusqu'en 1950, les bananes étaient vendues à des prix fixés au Marketing Department de la Nouvelle-Zélande. Maintenant, l'Administration de l'île les achète pour les revendre à une entreprise néo-zélandaise. En 1957, une grave sécheresse a interrompu pratiquement toutes les exportations de bananes vers la fin de l'année. Le prix des bananes est passé d'environ 13 shillings la caisse en 1948, à 17 shillings en 1953 et à 1 livre 2 shillings en 1957.

Les exportations de kumaras ont suivi de près les fluctuations du marché néo-zélandais de la pomme de terre.

Des essais de culture des agrumes effectués par l'Administration en 1949 ont donné de bons résultats et en 1950, les producteurs de l'île ont acheté environ 300 plants pour leurs plantations. En 1955, on a planté des caféiers pour essayer d'introduire dans l'île une nouvelle culture d'exportation.

L'île fournit du bois de bonne qualité. Une scie circulaire à table permettant de scier des troncs de petit diamètre a été installée par l'Administration en 1950 et une nouvelle scierie permettant de scier des troncs de diamètre normal a été mise en service en 1957. Cette scierie recevra du nouveau matériel afin que l'on puisse fabriquer sur place des caisses à bananes.

Les seuls animaux que l'on puisse élever de façon satisfaisante, compte tenu des conditions locales, sont les porcs et la volaille. De temps à autre, on améliore les races en important des espèces nouvelles.

L'industrie consiste en artisanat local. Dans chaque foyer les femmes tressent des chapeaux et des tapis qui sont exportés en Nouvelle-Zélande et en

^{3/} L'unité monétaire est la livre néo-zélandaise qui équivaut à la livre sterling ou à 2,80 dollars des Etats-Unis.

Australie. Les restrictions auxquelles les autorités australiennes ont soumis les importations d'articles tressés en 1956 ont été assouplies l'année suivante.

Il existe dans l'île 72 milles de routes praticables en toutes saisons. Il n'y a pas d'aérodrome. Le port d'Alofi est une rade ouverte où les navires mouillent; le wharf a été allongé à plusieurs reprises, la dernière fois en 1957. Le nombre d'escales de navires mixtes venus de Nouvelle-Zélande est passé de 11 en 1947 à 18 en 1953 et à 19 en 1957. Une compagnie de navigation à vapeur assure un service mensuel entre l'île et la Nouvelle-Zélande. Un réseau téléphonique à un seul fil, installé en 1947, relie tous les villages. La station de radio d'Alofi assure les communications avec l'étranger.

FINANCES PUBLIQUES

Pour couvrir les dépenses, l'Administration ne tire de l'île que des recettes limitées. Le déficit annuel est comblé par des subventions générales spéciales accordées par le Gouvernement néo-zélandais. Un plan quadriennal de développement financé par le Gouvernement néo-zélandais a été approuvé en 1949; ce plan prévoit des dépenses d'un montant total de 69.000 livres néo-zélandaises pour la construction de nouvelles écoles, l'amélioration des installations portuaires et de la route principale, la construction de logements, l'agrandissement d'hôpitaux, l'approvisionnement en eau et l'octroi de bourses. Pour les mêmes objets, le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a ouvert en 1954, 1955 et 1956 des crédits variant entre 45.000 et 55.000 livres néo-zélandaises par an.

L'impôt sur le revenu est perçu aux taux appliqués en Nouvelle-Zélande, mais quelques individus seulement y sont assujettis. Tous les hommes âgés de 18 à 60 ans versent chaque année au Conseil de l'île comme "contribution aux recettes publiques" un impôt dont le montant a été porté en 1956 de 10 shillings à une livre néo-zélandaise. En 1957, le produit de cet impôt a été affecté à l'amélioration de l'approvisionnement en eau dans les villages. Un droit de 5 pour 100 du prix f.o.b. est perçu sur les exportations de coprah.

L'exercice financier se termine le 30 mars.

Recettes et dépenses
 (en milliers de livres néo-zélandaises)

	<u>1947</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Recettes	28,4	68,9	149,9
Dépenses	42,7	137,1	284,6
Déficit	14,3	71,2	...
Subventions	6,5	83,2	163,6

La seule banque de l'île est la caisse d'épargne postale. En 1957, les dépôts de fonds ont dépassé les retraits de 7.369 livres néo-zélandaises, contre 8.112 livres en 1953. On signale que les producteurs n'ont guère besoin de crédit étant donné que les agriculteurs ne sont pas endettés et que les autochtones peuvent produire les denrées d'exportation sans aide financière considérable.

Le montant relativement élevé des importations est dû surtout à l'achat de matériaux de construction. Les tarifs douaniers néo-zélandais sont en vigueur dans l'île de Niue. Les échanges sont libres entre le Territoire et la Nouvelle-Zélande; toutefois, depuis 1951, des taxes locales sont perçues sur les tissus de coton à la pièce, le sucre et le tabac en torquettes, quelle qu'en soit la provenance.

L'île commerce principalement avec la Nouvelle-Zélande. Le déficit de la balance commerciale correspond à peu près à la valeur des importations financées par des subventions de la Nouvelle-Zélande.

Importations et exportations
 (en milliers de livres néo-zélandaises)

	<u>1947</u>		<u>1953</u>		<u>1957</u>	
Importations	58,7		116,9		153,6	
Exportations	45,6		72,7		58,7	
Principales exportations	<u>Volume</u>	<u>Valeur</u>	<u>Volume</u>	<u>Valeur</u>	<u>Volume</u>	<u>Valeur</u>
Coprah	695 tonnes	28,5	601 tonnes	41,1	740 tonnes	40,1
Kumaras	-	-	19.192 sacs	17,7	1.377 sacs	1,7
Objets tressés	-	15,8	-	7,1	-	5,4
Bananes	-	-	3.325 caisses	2,8	6.124 caisses	6,4

/...

CONDITIONS SOCIALES

Les dispositions relatives aux droits de l'homme en vigueur en Nouvelle-Zélande sont également applicables dans l'île de Nioue. Les mesures suivantes sont destinées à assurer la protection des habitants de l'île :

1) l'aliénation des terres est interdite, sauf en faveur de la Couronne; on ne peut saisir des terres pour assurer le paiement d'une dette; 2) aucun contrat auquel prend part un autochtone n'a force exécutoire sans l'assentiment de la Haute Cour.

La coutume donne à la femme autant d'autorité qu'à son mari au foyer, mais la femme ne prend aucune part à la gestion des affaires communales ni à la désignation des membres du Conseil de l'île.

A la différence de ceux des autres communautés polynésiennes, les habitants de l'île de Nioue n'ont pas de chefs et il n'existe pas de charges héréditaires. La cellule sociale fondamentale est la famille, placée sous l'autorité d'un chef de famille. La structure sociale du village se fonde dans une large mesure sur l'Eglise; la plupart des habitants sont affiliés soit à la Société missionnaire de Londres soit à la Mission catholique.

La plupart des habitants de l'île sont des agriculteurs qui exploitent leurs terres. L'Administration est le principal employeur; au second rang viennent quelques entreprises commerciales. Il n'y a pas de problème du chômage. En 1956, le salaire de base était de 8 shillings, 9 pence par journée de sept heures pour les ouvriers non spécialisés, contre 7 shillings en 1950. Les habitants ont tendance à émigrer pour chercher un emploi en Nouvelle-Zélande. Il ne s'est pas produit de conflit du travail au cours des dix dernières années; toutefois, en 1947, les autochtones ont refusé de travailler au chargement ou au déchargement des navires le dimanche et il s'est produit un différend au sujet de prix fixés par contrat pour les travaux de réfection des routes exécutés par les habitants des villages. Ces travaux sont maintenant exécutés par le Département des travaux publics.

Cinq sociétés commerciales qui fonctionnent à la façon des sociétés coopératives ont été enregistrées dans l'île.

Le niveau de vie d'un grand nombre d'habitants s'est amélioré au cours des dix dernières années en raison de l'augmentation de la valeur des exportations.

Les habitants sont mieux vêtus et mieux logés qu'auparavant et ils peuvent acheter des denrées alimentaires plus variées. Le seul problème qui se pose en matière de logement est le surpeuplement et l'insuffisance de l'aération; les décrets régissent l'occupation et l'aération des locaux. Dans l'un des villages, on construit actuellement vingt logements modèles de type indigène d'après des plans établis par le Département des travaux publics et avec l'aide de ce Département.

On n'a guère besoin de fournir une assistance aux personnes âgées et aux nécessiteux parce que les familles ont une conception très large de leurs responsabilités. Dans les villages, le commissaire s'assure que les familles s'acquittent effectivement de ces responsabilités. Des salles de réunion ont été construites récemment dans deux villages; elles servent aux réunions, à des soirées récréatives et à des conférences.

De 1951 à 1957, le nombre des condamnations pénales s'est élevé en moyenne à 500 par an; la plupart des infractions n'ont aucun caractère de gravité; il s'agit, par exemple, d'infractions au décret sur l'assainissement.

SANTÉ PUBLIQUE

Les habitants de l'île de Nioue ont droit aux soins médicaux, dentaires et hospitaliers gratuits. Le paludisme n'existe pas dans l'île, mais la filariose et le pian y sévissent; la tuberculose constitue le principal problème sanitaire.

En 1957, le Service médical comprenait un médecin chef, une infirmière principale, une infirmière pour la protection de l'enfance, un médecin auxiliaire, deux dentistes et 18 infirmières. En 1947, la composition du personnel du Service était la même, à l'exception de celle du personnel des services infirmiers qui se composait de cinq infirmières. Au cours des dix dernières années, on a éprouvé des difficultés à recruter du personnel des cadres supérieurs. Il existe à Alofi un hôpital qui comptait 16 lits en 1948, 20 en 1950 et 30 en 1957. Un groupe radiographique, un dispensaire et une clinique dentaire sont annexés à l'hôpital. En 1952, on y a adjoint une salle de 8 lits pour les enfants et, en 1955, une salle de 20 lits pour les tuberculeux. L'hôpital est souvent plein. Une clinique mobile a été mise en service en 1950. Une infirmière pour la protection de l'enfance séjourne une semaine dans chaque village successivement. Depuis 1948, les enfants des écoles ont été soumis chaque année à des examens médicaux et dentaires. Des films sur l'hygiène sont projetés régulièrement depuis 1951.

Une campagne antituberculeuse a été entreprise en 1953 : on a vacciné au BCG les nourrissons et les enfants des écoles. Cette vaccination est maintenant pratiquée régulièrement. Pour combattre la filariose, on a administré tous les mois à chaque habitant une dose d'hétrazan depuis le mois d'octobre 1955. Le pian avait cessé de constituer un important problème dès 1952. Pendant les deux derniers mois de 1956 a été exécutée une nouvelle campagne de lutte contre le pian qui a touché 75 pour 100 de la population.

Une enquête faite en 1946 a révélé l'existence chez les enfants, en particulier chez les nourrissons, de déficiences alimentaires. Les principales causes de cet état de choses étaient le régime alimentaire défectueux imposé aux enfants par les parents et le sevrage prématuré des nourrissons. Depuis 1948, on distribue gratuitement des aliments pour enfants. Au cours de la même année, on a mis en oeuvre un programme de distribution de lait aux enfants des écoles. Depuis 1947, plusieurs autochtones ont reçu une formation de médecin ou de dentiste à l'Ecole centrale de médecine de Suva, aux îles Fidji.

En 1954, un ophtalmologiste de la Commission du Pacifique Sud, un dentiste et un diététicien du Service de santé de la région du Pacifique Sud se sont rendus dans l'île pour y mener des enquêtes et fournir des conseils. En 1957, un expert de la Commission du Pacifique Sud a étudié le problème de la filariose.

L'approvisionnement en eau pose un problème parce qu'il n'existe pas, dans l'île, de cours d'eau de surface. On recueille les eaux de pluie dans des citernes et des réservoirs. Ces installations sont agrandies et perfectionnées chaque année. En 1947, on a commencé, à titre d'essai, le forage d'un puits à grande profondeur à Alofi. Après avoir procédé à plusieurs essais pour déterminer la qualité de l'eau, on a achevé la mise en oeuvre de ce projet en 1954.

Dépenses afférentes aux services de santé

(en livres néo-zélandaises)

	<u>1947</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Montant	7.293	17.748	39.360
Montant par habitant	1. 17s. 11d.	3.15s. 5 d.	8.6s. 6d.

CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement est gratuit et obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans, mais la plupart des enfants fréquentent l'école jusqu'à 16 ans au moins. En 1947, il y avait trois écoles publiques et neuf écoles moins importantes de la Société missionnaire de Londres.

Sur la demande des habitants de l'île, le gouvernement a décidé de prendre à sa charge toutes les écoles et, en 1951, les neuf écoles de mission ont été remplacées par quatre écoles publiques régionales. Il a été créé ainsi sept écoles régionales dont le personnel enseignant se composait en 1951 de cinq Européens et de 67 autochtones.

Le programme est fondé sur le programme néo-zélandais et adapté aux besoins de l'île. Ce programme accorde une importance particulière à l'agriculture, au tissage et aux travaux manuels. Depuis 1950, des conférences et des démonstrations portant sur des questions agricoles sont organisées pour les élèves des classes supérieures. Les principales dispositions de la Charte des Nations Unies sont enseignées dans la langue de l'île.

Avant 1952, l'enseignement était uniquement dispensé en anglais, bien que, depuis 1950, on ait accordé une plus grande importance au vernaculaire. Cette politique a été modifiée en 1952 avec l'accord du Conseil de l'île. Dans les écoles, au cours des deux premières années d'études, la langue d'enseignement est maintenant le vernaculaire. L'enseignement de l'anglais commence à la troisième année et, à la cinquième année, cette langue prédomine, mais on continue à enseigner le vernaculaire jusqu'à ce que l'enfant sorte de l'école.

On a élargi le système d'enseignement en créant une école technique où l'on enseigne le travail du bois à tous les jeunes gens des classes supérieures, une école spéciale où les enfants exceptionnellement doués peuvent recevoir une formation accélérée et une école postprimaire. Une école pour les enfants de langue anglaise existe depuis 1956. En 1957, l'école de formation accélérée et l'école postprimaire ont été réunies en un établissement du type d'un collège.

Les maîtres sont principalement recrutés dans les écoles des villages et formés selon un système d'élèves-maîtres, complété par un cours donné deux fois par semaine pendant trois ans. En 1957, on a ouvert une école normale dispensant une formation d'une durée de deux ans, avec un effectif de 14 jeunes gens et

jeunes filles qui avaient terminé leurs études postprimaires. En 1957, le nombre des maîtres avait été porté à six Européens et 85 autochtones.

Depuis 1948, les autochtones peuvent recevoir des bourses pour faire des études dans des établissements d'enseignement secondaire de la Nouvelle-Zélande. Deux jeunes gens ont reçu des bourses en 1948 et une bourse a été accordée pour la première fois à une jeune fille en 1953. En 1957, quatre jeunes gens et sept jeunes filles faisaient des études secondaires en Nouvelle-Zélande. Chaque année, deux maîtres sont envoyés pendant six mois en Nouvelle-Zélande pour étudier les méthodes d'enseignement dans les écoles primaires et les écoles maori.

Lors du transfert des écoles de mission, les habitants des villages ont construit, avec l'aide de l'Administration, les quatre bâtiments scolaires destinés aux nouvelles écoles régionales. En 1954, le Gouvernement néo-zélandais a ouvert des crédits pour la construction de quatre autres écoles. Les écoles existantes peuvent maintenant recevoir environ 1.200 élèves; les écoles sont fréquentées en moyenne par 1.100 élèves. Des films éducatifs et des bandes pour projection fixe sont projetés dans toutes les écoles.

Depuis 1953, des cours d'anglais, d'arithmétique, d'histoire et de géographie sont donnés pour les adultes environ deux fois par mois dans chaque village.

Dépenses de l'enseignement
(en livres néo-zélandaises)

	<u>1947</u>	<u>1953</u>	<u>1957</u>
Dépenses ordinaires	...	16.041	32.087
Dépenses d'équipement	...	2.391	14.261

Institutions culturelles et information des masses

Le Service des bibliothèques rurales de Nouvelle-Zélande fournit des livres à une bibliothèque circulante.

La Newsletter, publiée trois fois par mois en anglais et dans la langue de l'île, est le principal moyen d'informer la population des événements locaux et mondiaux, ainsi que des décisions et de la politique du gouvernement. Chaque

numéro est tiré à 800 exemplaires qui sont distribués gratuitement. Une feuille quotidienne d'actualités qui sont tirées des programmes de la radio néo-zélandaise et d'autres stations de radiodiffusion est publiée et distribuée dans toutes les écoles et tous les villages. Outre des films éducatifs, on projette des films commerciaux qu'un exploitant privé passe chaque semaine dans la plupart des villages.
